

RWANDA : DDH : RAPPORTS

UNIVERSITEIT ANTWERPEN  
UNIVERSITÉ D'ANVERS  
UNIVERSITY OF ANTWERP

21755'bis  
K0192469

College voor de ontwikkelingslanden  
Institut de politique et de gestion du développement  
Institute of development policy and management

Filip REYNTJENS

SUJETS D'INQUIÉTUDE AU RWANDA EN OCTOBRE 1994

Working Paper

3 novembre 1994

SUJETS D'INQUIETUDE AU RWANDA EN OCTOBRE 1994

par  
Filip Reyntjens

R1754 515

K0192470

De retour d'une brève mission de recherche, menée au Rwanda du 15 au 22 octobre 1994, j'estime devoir attirer l'attention sur un certain nombre de problèmes très graves, qui risquent d'hypothéquer lourdement l'avenir de ce pays. Il ne s'agit pas de juger les performances du régime après trois mois d'existence. Ce serait prématuré, et, de toute façon, il est dépourvu de moyens. Ce qui est envisagé ici, ce sont les perspectives -sur base de phénomènes qu'on perçoit aujourd'hui- dans les domaines politique et des droits de l'homme.

Ayant cru avant cette mission que le problème essentiel était la menace d'une reprise de la guerre de la part des anciennes forces gouvernementales et des milices réfugiées dans des pays limitrophes, je constate aujourd'hui qu'à l'intérieur du pays même se dessinent des phénomènes inquiétants et potentiellement déstabilisateurs. Ces problèmes intérieurs, conjugués avec la menace extérieure qui se trouve renforcée par l'étroitesse de la base politique et sociale du pouvoir en place à Kigali, inspirent un profond pessimisme quant aux perspectives de stabilité du pays et de la sous-région.

1. Un premier problème a trait à l'insécurité, qui est due à plusieurs facteurs. L'Armée patriotique rwandaise (A.P.R., aile militaire du F.P.R.), devenue la nouvelle armée nationale, n'est plus l'armée disciplinée des années de la guérilla. De l'aveu de son chef même, le général Paul Kagame, le problème est réel. On observe le début de phénomènes analogues à ceux qu'on a vus il y a dix ans au sein de l'ancienne armée: affairisme (certains officiers A.P.R. occupent plusieurs maisons à Kigali), barrages routiers occupés par des militaires qui ont manifestement bu de la bière, militaires qui "se servent"... Le contact avec la ville a ouvert l'appétit du gain matériel, d'autant plus dangereux que les militaires ne sont pas payés. En outre, après les années de brousse, le maintien de leurs familles constitue pour ces militaires une pression nouvelle. D'après le général Kagame, "les éléments de l'A.P.R. estiment qu'étant la nouvelle armée gouvernementale, le gouvernement devrait les prendre en charge", ce que, faute de moyens, il n'est pas en mesure de faire. Toujours selon le général Kagame, les recrues récentes n'ont pas de formation politique adéquate; en outre, tout comme l'avait fait l'ancienne armée gouvernementale depuis octobre 1990, l'A.P.R. a procédé à des recrutements peu sélectifs, incluant des délinquants et même des anciens membres de milice "interahamwe". Enfin, le "code de conduite" du F.P.R., qui était très sévère (il prévoyait la peine de mort notamment pour meurtre et viol), ne semble plus être applicable en temps de paix. Dans ces conditions, l'A.P.R. devient progressivement un facteur d'insécurité, d'autant plus que des civils font parfois appel à des amis en son sein pour effectuer des basses besognes, notamment dans le contexte de litiges en matière d'occupation immobilière (voir infra).

D'autres éléments contribuent à l'insécurité. D'abord, le fait que la justice est quasi-inexistante, sauf à Kigali, et encore... De nombreux officiers de police judiciaire, officiers du ministère public et magistrats sont morts, d'autres sont en exil à l'étranger. Sur les 150 agents du ministère de la justice, seuls 27 sont en place. Les agents du système judiciaire ne sont pas payés et les infrastructures font défaut. Les prisons sont surpeuplées; à titre d'exemple, la prison de Kigali, qui peut en accueillir 1500, abrite plus de 4000 prisonniers, et il s'en ajoute une moyenne de cinquante par jour, alors que personne n'en sort (pour les raisons, voir infra). Ensuite, tout aussi inexistante: l'administration territoriale, aujourd'hui exercée en grande partie soit par des militaires, soit par des autorités intérimaires nommées par le F.P.R. qui ne jouissent pas toujours de la confiance de leurs administrés. Le sentiment d'être abandonnée à elle-même augmente le sentiment d'insécurité de la population, qui a historiquement l'habitude d'être très "administrée".

2. Un deuxième problème est celui du retour anarchique de l'ancienne diaspora et de l'occupation illégale de propriétés. Alors que le protocole d'accord sur le rapatriement des réfugiés, signé à Arusha le 9 juin 1993, prévoyait un retour ordonné et soutenu logistiquement, le retour à la guerre au début avril et la victoire militaire du F.P.R. a provoqué un véritable raz-de-marée, qui a même constitué un problème de sécurité pour l'A.P.R. Cependant, le F.P.R. a contribué à la naissance de ce problème, puisqu'il a activement encouragé ce retour massif. Surtout l'ancienne diaspora au Burundi, confrontée à une situation très tendue dans son pays d'accueil, s'est ruée sur le Rwanda. D'après diverses sources gouvernementales, plus de 400.000 personnes sont déjà rentrées. Ces rapatriés ont occupé les champs, maisons et commerces abandonnés par les Hutu qui ont fui le pays. L'envergure de ce phénomène est énorme: on estime que plus de la moitié des propriétés à Kigali et dans certains chefs-lieu de préfecture ont de nouveaux occupants; à titre d'exemple en milieu rural, dans le secteur de Masaka près de Kigali, 4000 sur les 5000 administrés actuels sont des nouveaux habitants.

Ce phénomène donne lieu à deux problèmes importants. D'abord, le retour du propriétaire provoque souvent des conflits, lorsque l'occupant illégal est confronté à la demande de libérer les lieux. Des personnes rentrées revendiquant leur propriété ont fait l'objet de violences, d'assassinats et de "disparitions", parfois de la part de militaires de l'A.P.R. agissant pour le compte de l'occupant; certaines personnes désirant récupérer leur propriété se font taxer d'"interahamwe" et sont arrêtées ou "disparaissent". Ensuite, et c'est plus grave, la voie de fait empruntée aujourd'hui est en passe de créer une situation insoluble: le plus élevé le nombre d'occupants illégaux, le plus difficile il sera de libérer ces propriétés en faveur de ceux qui désireraient éventuellement rentrer. En effet, si la population originale de Kigali rentrerait, que fera-t-on de ceux qui occupent actuellement le terrain? Même si le gouvernement a annoncé que les véritables

propriétaires ont le droit de réintégrer leurs biens et que les occupants illégaux doivent les libérer en faveur des propriétaires, cela risque de devenir pratiquement impossible. Il va de soi que cette situation n'est pas seulement génératrice de violations des droits de l'homme (assassinats, arrestations, "disparitions" de propriétaires), mais qu'elle constitue également un obstacle important au retour des "nouveaux" réfugiés.

3. On constate un nombre inquiétant de "disparitions", d'assassinats, voire même de massacres. Quasiment chaque jour, des personnes disparaissent, arrêtées par des éléments de l'A.P.R. et emmenées à des destinations inconnues. Pratiquement toutes les personnes rencontrées connaissent personnellement des cas de ce genre. Par ailleurs, d'autres personnes sont tuées. Ces cas individuels ne sont par ailleurs pas niés par les autorités. Celles-ci les expliquent en indiquant qu'il s'agit soit de vengeances de militaires ou de civils ayant perdu des leurs au cours du génocide, soit d'éliminations de propriétaires réclamant leurs biens, soit encore d'actes criminels commis dans le contexte d'une situation chaotique.

Si cette explication est acceptable dans un grand nombre de cas, elle ne l'est pas dans certains (notamment la "disparition", le 5 octobre 1994, du président du tribunal de première instance de Kigali, voir infra). En outre et surtout, on observe également des cas de massacres à des échelles plus importantes, qui ne s'expliquent pas si aisément. N'ayant pas effectué une mission d'enquête, qui exige le respect de normes rigides, je peux toutefois signaler quelques cas dûment attestés soit par des témoins oculaires étrangers, soit par des sources officielles:

- D'après une personne rescapée entendue par un officier du ministère public, environ 60 personnes rentrant de la zone "Turquoise" ont été exécutées au début du mois d'août à l'école agro-vétérinaire de Butare; d'après d'autres témoins, de nombreuses personnes ont été tuées et enterrées dans la vallée entre le groupe scolaire de Butare et l'arboretum, zones interdites d'accès par l'A.P.R.

- Le 29 août, une coopérante d'une O.N.G. internationale a vu plusieurs milliers de cadavres récents autour et dans une église à Mbiyo, entre Gako et Nyamata dans le Bugesera.

- Suite à des informations reçues, des observateurs militaires MINUAR australiens ont effectué, au cours de la première semaine de septembre, une visite à Save (près de Butare). Arrivé au centre, ils ont vu une cinquantaine de cadavres, couverts de branches et de feuilles, dans un boisement communal. L'accès au boisement leur a été interdit par des éléments de l'A.P.R., qui ont argué qu'il s'agissait d'une "zone militaire". Lorsqu'ils sont retournés deux semaines plus tard, les corps avaient disparu. Des membres de la population locale affirment qu'environ 1750 personnes auraient été tuées à cet endroit par l'A.P.R.

- Au milieu du mois de septembre, une équipe de la MINUAR a dénombré une centaine de cadavres à Kayumba, au nord de Nyama-

ta dans le Bugesera.

- Deux témoins faisant partie d'une organisation humanitaire internationale ont vu autour du 10 octobre que des prisonniers ont été transférés de la prison de Cyangugu vers des destinations inconnues; autour du 15 octobre, ces mêmes témoins ont vu un camion transportant une cinquantaine de personnes, gardées par des militaires de l'A.P.R. en armes, partir pour une destination inconnue. Le fait que ces transferts s'opèrent de nuit les rendent encore plus inquiétants.

- Un témoin tutsi affirme qu'un grand nombre de Hutu, qualifiés d'"interahamwe", ont fait et font l'objet d'exécutions sommaires à Sake, près de Kibungo.

Il n'est pas possible de dire si ces pratiques sont systématiques, ni à quel niveau elles sont cautionnées par le commandement de l'A.P.R., mais cet échantillon est suffisamment éloquent pour justifier une réelle inquiétude, qui devrait inciter au déploiement d'observateurs et à l'organisation d'enquêtes sérieuses et objectives. Cette inquiétude est renforcée par la pratique de l'A.P.R. de refuser l'accès à des zones où des exécutions sommaires se seraient produites, sous prétexte qu'il s'agit de "zones militaires". Même si les massacres commis par l'A.P.R. sont sans commune mesure avec le génocide d'avril-juin 1994, cela ne diminue en rien l'urgente nécessité de combattre les pratiques actuelles, qui risquent de perpétuer le cycle des violences et qui, de toute façon, paraissent suffisamment graves pour mériter l'intérêt de la communauté internationale.

4. Toujours dans le domaine des droits de l'homme, l'attention doit être attirée sur la situation des milliers de personnes détenues pour complicité dans le génocide. Du moins en partie, on retrouve ici une situation que le Rwanda avait déjà connue d'octobre 1990 à avril 1991. Les rôles étaient alors inversés: étaient détenus à l'époque des milliers d'"ibytso" (soi-disant complices du F.P.R.), tous considérés coupables même si dans la plupart des cas les indices sérieux de culpabilité faisaient défaut. Aujourd'hui, ces détenus s'appellent "interahamwe" et ils sont tous présumés coupables. Tout comme en 1990-91, nombreux sont ceux arrêtés soit sur simple dénonciation, soit dans le cadre de règlements de compte (notamment dans le contexte de contentieux immobiliers, cf. supra), soit encore à cause de leur appartenance politique. Nombre de "dossiers" que j'ai pu consulter ne contiennent pas les éléments nécessaires pouvant justifier une détention prolongée. Cependant, ni le parquet, ni le tribunal n'osent leur accorder une libération, fût-elle provisoire. Un officier du ministère public confirme qu'il ne peut se permettre d'ordonner la libération de ceux dont il estime lui-même que les "indices sérieux de culpabilité" font défaut.

La mésaventure de M. Gratién Ruhorahoza, président du tribunal de première instance de Kigali, sert d'avertissement à l'appareil judiciaire. Ayant décidé en chambre du conseil de libérer une quarantaine de détenus, il a été arrêté dans la nuit du 5 octobre par des militaires de l'A.P.R. et il a "disparu"

depuis; la rumeur veut qu'il soit détenu au camp KAMI à Kigali, mais ni le ministre de la Justice ni le procureur de la République ne sont officiellement informés de son sort. Par ailleurs, aucune de la quarantaine de personnes qu'il avait libérées ne sont en liberté: certains ont été empêchés de quitter l'enceinte de la prison, d'autres ont été réarrêtés et ont depuis "disparu". Cette atmosphère répressive et la "présomption de culpabilité" qui l'accompagne explique que les lieux de détention ne font que se remplir et que tant l'appareil judiciaire que les détenus estiment aujourd'hui qu'une fois arrêtée, une personne ne peut être relaxée, même si elle est innocente. Ce phénomène explique le nombre très élevé de détenus dans les prisons civiles (où la situation alimentaire et sanitaire est très préoccupante), mais également -fait plus inquiétant encore- dans des lieux de détention militaires, où il n'existe ni registre d'écrou ni contrôle par les autorités judiciaires.

5. Un autre phénomène qui mérite d'être signalé est l'injection rapide de radicalisme ethnique. On observe ici une différence marquée entre la diaspora venue d'Ouganda et celle venue du Burundi, et, dès lors, entre l'"ancien" et le "nouveau" F.P.R. C'est surtout des "Burundais" (c'est ainsi qu'ils sont appelés à Kigali) que provient cette crispation ethnique, qui s'explique à la lumière du vécu de ces réfugiés ces trente dernières années au Burundi: d'une part, ils ont souvent été les premiers boucs émissaires lors de sautes de tension ethnique au Burundi; d'autre part, dans le cadre de leurs stratégies de survie certains d'entre eux se sont alliés aux éléments les plus extrémistes de la classe politico-militaire du Burundi. En revanche, ceux venus d'Ouganda vivent beaucoup moins ces complexes ethniques: en effet, les "Banyarwanda" y ont fait l'objet de discriminations et de persécutions en tant que Rwandais, Hutu et Tutsi confondus, et ils ont eu à faire face ensemble.

Le radicalisme des "Burundais" est un phénomène extrêmement inquiétant: d'après un observateur tutsi avisé de l'intérieur, rescapé du génocide, les "Burundais" affichent des attitudes qu'il qualifie de "pire que les interahamwe". L'importance de ce phénomène est amplifié par le fait que de très nombreux "Burundais" ont choisi de s'établir en ville, à Kigali en particulier, où ils occupent une partie considérable du terrain, y compris le terrain politique. L'idéologie qu'ils véhiculent n'est pas seulement contraire à celle du F.P.R. original, mais elle constituerait -si elle perçait- également un obstacle à la solution politique du problème rwandais. En outre, l'injection de cette idéologie ethnisante et revanchiste contribue au danger d'éclatement du F.P.R., dont il sera question plus loin. Alors que les hautes autorités du pays se rendent bien compte de ce phénomène, personne ne semble savoir comment y faire face concrètement.

6. L'hétérogénéité, voire le morcellement tant du gouvernement que du F.P.R. constitue une autre source d'inquiétude. D'une part, le F.P.R. se trouve soudainement confronté à une situa-

tion qu'il n'avait pas prévu: il a conquis le pouvoir; cet objectif commun atteint et l'ennemi commun défait (du moins provisoirement), les contradictions au sein de l'organisation font surface. Ce phénomène classique est d'autant plus compréhensible dans le cas du F.P.R., mouvement dont l'idéologie et les grandes options politiques n'ont jamais fait l'objet d'une formulation claire et cohérente (le programme en huit points, publié en octobre 1990, est moins qu'original et profilé). Les contradictions sont d'ordre politique (les dirigeants et militants couvrent un large éventail entre la "gauche" et la "droite"), idéologique (notamment concernant l'attitude à adopter par rapport à l'ethnicité, cf. supra), culturel (les cultures "modernes" sont très diverses, et en partie influencées par celles des différents pays d'accueil de la diaspora) et, enfin, plus basiquement matériel (certains ont découvert le "pot-aux-roses", alors que d'autres sont demeurés des "idéalistes").

D'autre part, il existe au gouvernement une différence assez nette entre la composante F.P.R. et les autres partis. En soi, cela n'est pas mauvais et cela tend à démontrer que les ministres non F.P.R. ne sont pas des "marionnettes"; au contraire, ces derniers assument leurs positions et n'hésitent pas à se battre pour faire prévaloir leurs points de vue. Cependant, ce débat est largement faussé par la position dominante du F.P.R. sur les plans tant politique que militaire. Les autres partis opèrent dans un contexte extrêmement contrôlé et assez intimidant. Il est à ce titre révélateur que les seuls journaux qui paraissent à nouveau (Le Messager-Intumwa; Le Tribun du peuple; Kiberinka; L'ère de liberté) font tous partie de la "mouvance F.P.R.". On reviendra sur le phénomène de l'intimidation, réelle ou imaginaire, qui frappe la composante non F.P.R. du gouvernement.

7. On observe un phénomène paradoxal, qui est celui de la marginalisation des Tutsi de l'intérieur. Ceux-ci sont deux fois victimes. Ces trop rares rescapés ont d'abord perdu de nombreux membres de leurs familles lors du génocide. Aujourd'hui, ils ont en outre le sentiment de devenir des citoyens de seconde zone, et ce pour deux raisons. Economiquement, ils ont tout perdu, alors que ceux de l'ancienne diaspora qui rentrent sont souvent aisés et disposent de moyens considérables d'investir. Politiquement, c'est à peine si on ne leur reproche pas d'avoir survécu l'holocauste; les rapatriés estiment en outre qu'ayant cotisé en faveur du F.P.R., tout leur est permis. Une fois de plus, ceux rentrés du Burundi en particulier se comportent comme s'ils étaient en pays conquis.

8. De nombreux Hutu, les intellectuels en particulier, vivent dans la peur. On est frappé par le désenchantement qui touche même ceux qui avaient mis leur espoir dans la victoire du F.P.R. et qui avaient cherché refuge dans les zones contrôlées par ce dernier. Pratiquement tous connaissent personnellement des cas de personnes arrêtées, "disparues" ou assassinées par des éléments de l'A.P.R. Jusqu'aux plus hauts niveaux de l'administration, voire même à l'intérieur du gouvernement,